28e ANNEE. — N° 32. 20 CENTIMES LE NUMERO. SAMEDI 17 MARS 1888.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.: — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	6h 25 matin	12h 30 soir	6h soir
Mercuès	6 41	1 14	6 6
Parnacs	6 51	1 26	6 19
Luzech	7 3	1 34	6 28
Castelfranc	7 18	1 47	6 44
Puy-l'Evêque	7 31	1 59	6 58
Duravel	7 43	2 8	7 8
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18
Fumel	8 6	2 29	7 32
M.-Libos. — *A.*	8 13	2 35	7 39
BORDEAUX.	3 51 soir	8 11 matin	4 43(*)
PARIS — *Ar.*	11 46	4 37	2 48

(*) Train 976 pour Bordeaux, via-Périgueux, sans augmentation de prix.

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *D.*	2h 20 s.		
— *Expres.*	8 »	9h 50 m	7h 45 m
BORDEAUX.	» » matin	5 45 m	3 15 soir
M.-Libos. — *D.*	8 40	3 10 soir	9 »
Fumel	8 48	3 18	9 7
Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19
Duravel	9 10	3 39	9 28
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 37
Castelfranc	9 34	4 3	9 52
Luzech	9 47	4 16	10 5
Parnac	9 57	4 26	10 15
Mercuès	10 9	4 38	10 26
CAHORS. — *A.*	10 25	4 56	10 43

De CAHORS à MONTAUBAN

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	4h 42 matin	11h » matin	5h 25 soir
Sept-Ponts	4 53	11 11	5 37
Cieurac	5 11	11 29	5 57
Lalbenque	5 20	11 39	6 11
Montpezat	5 31	11 52	6 25
Borredon	5 45	12 6	6 42
Caussade	5 55	12 16	6 56
Réalville	6 5	12 26	7 8
Albias	6 13	12 34	7 18
Fonneuve	6 22	12 43	7 28
Montauban. *A.*	6 39	1 » soir	7 45
BORDEAUX.	10 40	6 05	» »
TOULOUSE. *A.*	8 46	3 55	9 57

De MONTAUBAN à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
TOULOUSE. *D*	5h 40 matin	9h 14 matin	2h 30 soir
BORDEAUX.	» »	» »	9 30
Montauban. *D*	7 25	10h 35	4 40
Fonneuve	7 40	10 49	4 54
Albias	7 55	10 58	5 3
Réalville	8 11	11 7	5 12
Caussade	8 31	11 19	5 24
Borredon	8 46	11 30	5 35
Montpezat	9 13	11 51	5 54
Lalbenque	9 39	12 9	6 15
Cieurac	9 49	12 18	6 24
Sept-Ponts	10 2	12 30	6 36
CAHORS. — *A.*	10 12	12 37	6 43

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	7h 40 matin	11h 30 matin	5h 10 soir
Cabessut, halte	7 48	11 41	5 18
Arcambal	8 »	12 4	5 28
Vers	8 11	12 21 soir	5 38
Saint-Géry	8 18	12 38	5 44
Conduché	8 34	1 5	6 »
St-Cirq, halte	8 42	1 14	6 6
St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19
Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 26
Cajarc	9 17	2 10	6 41
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51
Toirac	9 44	2 45	7 1
Lamadeleine	9 58	3 10	7 14
CAPDENAC. *A.*	10 12	3 27	7 27
PARIS. — *Ar.*	11 46 s.	» »	» »

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *Dé.*	8h » s.	» »	» »
CAPDENAC. *D.*	7 45 matin	11h 30 mat. soir	5h 10 soir
Lamadeleine	7 56	11 54	5 21
Toirac	8 10	12 18	5 34
Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Cajarc	8 31	12 52	5 59
Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18
St Cirq, halte	9 3	1 36	6 31
Conduché	9 11	1 55	6 38
Saint-Géry	9 25	2 22	6 55
Vers	9 34	2 35	7 »
Arcambal	9 44	2 56	7 12
Cabessut, halte	9 56	3 9	7 22
CAHORS. — *A.*	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 17 Mars.

LA MISE EN DISPONIBILITÉ

DU GÉNÉRAL BOULANGER

Le *Journal Officiel* publie en tête de sa partie officielle le grave document suivant ;

Rapport au Président de la République

Paris, le 14 mars 1888.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le courant de février dernier, M. le général Boulanger, commandant le 13e corps d'armée, étant venu à Paris sans autorisation, je l'invitai, aussitôt que ce fait parvint à ma connaissance, par lettre du 19 de ce mois, à rejoindre immédiatement son poste à Clermont-Ferrand.

Le lendemain, 20, je confirmai à cet officier général, par lettre adressée à Clermont-Ferrand, l'ordre que je lui avais donné la veille, et je lui rappelai que « les commandants de corps d'armée ne peuvent quitter le territoire de leur commandement sans une autorisation ministérielle. »

Le 25 février, M. le général Boulanger m'écrivit pour me demander l'autorisation de se rendre à Paris pendant quatre jours. Je lui répondis le 27 que sa présence à Paris, à ce moment, pouvait donner lieu à des commentaires fâcheux, que je ne pouvais lui accorder la permission qu'il demandait. Je rappelerai qu'à cette époque la candidature du général Boulanger ayant été présentée dans plusieurs départements, je l'avais invité, par lettre du 22, à me faire connaître si c'était avec son assentiment que son nom était mis en avant pour un siège à la Chambre des députés. Le 23, M. le général Boulanger m'avait répondu qu'il était complètement étranger à ce qui se passait relativement à l'élection législative du dimanche suivant.

En réponse à une nouvelle demande que m'adressait M. le général Boulanger, le 28 février, par télégramme, pour obtenir l'autorisation de venir à Paris, je lui confirmai les termes de ma lettre du 27 en ajoutant que les raisons qui m'avaient obligé à lui refuser la permission demandée n'avaient rien perdu de leur valeur.

Malgré ces ordres formels, M. le général Boulanger est venu trois fois à Paris : le 24 février, le 2 et le 10 mars, ces deux dernières fois sous un déguisement (portant des lunettes foncées et affectant de boiter).

Le 12 au matin, je recevais de M. le général Boulanger une lettre qu'il datait du 9 de Clermont-Ferrand, mais qui ne partait de cette localité que le 11, et par laquelle il me demandait une permission pour se rendre à Paris.

De l'ensemble de ces faits, il résulte que M. le général Boulanger est venu trois fois à Paris sans autorisation, et après avoir reçu l'ordre formel de ne pas quitter son poste. Ces manquements à la discipline sont d'autant plus graves, qu'ils émanent d'un officier général dont la mission est de faire respecter les règlements dans l'étendue du commandement qui lui est confié.

M. le général Boulanger, ayant déjà été l'objet, au mois d'octobre dernier, pour faute contre la discipline, d'une mesure rigoureuse qui semble être restée sans effet, j'ai l'honneur de vous proposer **de placer cet officier général dans la position de non-activité par retrait d'emploi.**

Si vous approuvez ces conclusions, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir le présent rapport de votre haute approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
Général LOGEROT.

Approuvé :
Le président de la République,
CARNOT.

* * *

La punition de non-activité par retrait d'emploi prive M. le général Boulanger de son commandement; elle permet au président de la République de le laisser dans cette position pendant trois ans, et elle lui donne le droit, en vertu de la jurisprudence fondée par le Conseil d'Etat, il y a quelques années, de ne plus jamais le rappeler à l'activité jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de la retraite, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans.

Aucun officier n'ayant le droit de provoquer un conseil d'enquête, — car cette prérogative appartient entièrement au ministre de la guerre, — M. le général Boulanger ne pourra s'adresser pour le moment à un tribunal de ce genre, ce droit, il ne le possèdera que dans trois ans, lorsque le ministre sera tenu de réunir le conseil d'enquête pour savoir si M. le général Boulanger doit être maintenu en non-activité ou rappelé à l'activité.

Quoique en non activité, M. le général Boulanger n'est pas éligible; il ne peut être élu qu'en demandant sa mise au cadre de réserve ou à la retraite.

Il n'est cependant pas douteux que la candidature du général sera posée malgré cet empêchement légal. C'est ainsi qu'on annonce dès à présent que les électeurs de l'Aine voteront pour lui à l'élection législative qui doit avoir lieu le dimanche 25 mars.

Le général Boulanger ne jouira que les deux cinquièmes de la solde, aux termes de la loi.

* * *

Tous les journaux consacrent des articles à la mesure disciplinaire qui atteint le général Boulanger.

Paris dit :

Le gouvernement mis en présence des faits par M. le ministre de la guerre, ne pouvait pas agir autrement qu'il a fait. L'armée acceptera naturellement sans mot dire la punition d'un de ses chefs. Nous comptons sur le bon sens de la population parisienne et sur son patriotisme pour observer, elle aussi qui compte dans ses rangs tant de soldats, la discipline. »

Le *National* :

» Le gouvernement ne pouvait plus être dupe du serment du général. L'opinion publique ne saurait être dupe de ses protestations d'innocence. Le général Boulanger, du jour où il a cessé d'être ministre de la guerre, a été un révolté ; en tout révolté, il y a l'étoffe d'un dictateur. M. le général Boulanger est victime de lui-même. »

La *Liberté* :

» Il est hors de doute que, même au simple point de vue des devoirs militaires, le général Boulnager est gravement répréhensible ; il méritait d'être sévèrement puni. Mais on aurait tort de croire que le coup d'autorité qui vient d'être accompli va trancher dès à présent le nœud gordien. La question Boulanger, loin d'être étouffée, risque au contraire de se compliquer et de grandir. La lutte va s'engager plus ardente autour de ce nom. Toutes les passions de la politique vont s'en emparer. Après avoir pris une mesure disciplinaire, on risque d'être entraîné par la force des choses à en prendre de plus graves. S'est-on rendu compte d'avance de la portée possible de l'évènement, et est-on réellement disposé à aller jusqu'au bout? »

Le *Temps* :

» Les faits reprochés au général Boulanger constituent, d'ailleurs, des actes d'indiscipline trop souvent répétés et trop nettement caractérisés pour que l'hésitation soit possible; on peut même dire que s'il s'était agi d'un officier moins soutenu par certains députés et certains journaux, on aurait frappé plus tôt. Il a fallu que le vote du 26 février forçât en quelque sorte la main au cabinet : il s'était convaincu que Boulanger, sans se mêler directement et personnellement à cette manifestation, n'en avait pas ignoré ni découragé les auteurs ; mais il reculait, disait-on, devant certaines divulgations que l'imprudence — pour ne pas dire plus — du général Boulanger n'a, d'ailleurs, pas tardé à rendre inutiles.

» Il s'est accusé et condamné lui-même, en prenant des allures de conspirateur, plus que suspectes de la part d'un commandant d'armée. A de tels manquements, on ne pouvait répondre que par la dernière rigueur ; la mise aux arrêts n'eût été qu'une réclame de plus, la mise en disponibilité qu'une pierre d'attente, la mise en non activité par retrait d'emploi, met l'officier qui en est l'objet à la discrétion du ministre de la guerre. On ne pouvait pas faire plus ; mais on ne pouvait pas aussi faire moins. »

Sous ce titre : « Trahison », la *Cocarde* publie en gros caractères un violent article qui est un véritable appel à la révolte. Voici l'article :

Le général Boulanger est relevé de son commandement. Le premier soldat de France est chassé de l'armée. Les lâches qui avaient tremblé devant lui ont fini par devenir des traîtres. L'*Officiel* de ce matin publie la révocation du général Boulanger. De tous nos soldats, c'est celui dont l'Allemagne avait le plus peur.

---

111 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

ES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XIX

COMMENT NAVAJA FIT SON RAPPORT AU MAYOR ET CE QUI S'ENSUIVIT

— Vous en jugerez, Mayor.

— C'est juste. Voulez-vous partager mon souper ? Nous causerons en mangeant.

— Je vous remercie et j'accepte, Mayor, car je tombe littéralement d'inanition.

Le Mayor prit son sifflet sur la table et en tira à deux reprises un sifflement strident.

Le jacal était assez grand et partagé par des claies faisant cloison en plusieurs compartiments ou chambres.

Une portière intérieure s'écarta à demi et une tête ébourriffée passa dans l'entrebâillement.

— Mon souper et deux couverts, dit le Mayor.

La tête disparut ; presque aussitôt la portière fut relevée et deux hommes entrèrent, portant une table toute servie.

Un troisième portait un panier contenant une douzaine de bouteilles, qu'il posa à terre, près de la table.

— Allez, dit le Mayor, et ne rentrez pas sans être appelés.

Les trois hommes saluèrent et sortirent par où ils étaient venus.

— A table, ajouta le Mayor en s'adressant à Navaja.

Les deux hommes se placèrent en face l'un de l'autre.

Le souper commença.

Les plats étaient nombreux, copieux et bons; les vins étaient des meilleurs crus de France.

Les deux convives, munis d'un formidable appétit, y firent largement fête.

Les commencements du repas furent silencieux.

Mais lorsque la première faim fut calmée, la conversation s'engagea.

— A votre santé ! dit le Mayor ; goûtez-moi ce Château-Margot.

— A la vôtre, Mayor ; il est exquis. Le Château-Margot est, à mon avis, le seul vin que l'on puisse boire toujours avec le même plaisir et sans jamais être incommodé, surtout quand, comme celui-ci, il est retour de l'Inde.

— Vous êtes connaisseur, dit le Mayor en riant; c'est un souvenir d'une razzia faite à Paso del Norte, et dont les français ont payé les frais.

— Je me rappelle cette expédition.

— Au fait, c'est vrai, vous y étiez. Encore un verre ?

— Avec plaisir.

— Vous êtes le premier qui m'apportiez des nouvelles.

— Comment cela ?

— Oui, j'attends encore Sébastian, Masamora et Calaveras.

— Les deux premiers, il est inutile de les attendre plus longtemps, ils ne reviendront pas. Quant à Calaveras, c'est autre chose, il sera ici demain au lever du soleil.

— Oh ! oh ! que m'annoncez-vous là ? Ni Sébastian, ni Masamora ne reviendront ?

— Non, Mayor.

— Ils sont donc morts ?

— Tous les deux.

— Vous en êtes sûr ?

— J'ai assisté à la mort de l'un, et j'ai tué l'autre.

— Voilà, sur ma foi, de rudes nouvelles ! s'écria le Mayor dont les traits se rembrunirent. Ceci demande explication, compagnon.

— C'est pour vous donner plus tôt cette explication que j'ai crevé deux chevaux.

— Vous avez tué Sébastian ?

— Oui, et à ma place vous en auriez fait autant, Mayor.

— Oh ! oh ! et Masamora ?

— Celui-là, c'est différent ; il a été presque assommé d'abord par le Cœur-Sombre, et il a été ensuite achevé par son cheval qui l'a lancé dans une fondrière.

— Et vous avez vu Calaveras ?

— J'ai passé trois jours avec lui ; je l'ai quitté ce matin, et j'ai pris les devants afin de vous faire mon rapport. Ai-je eu tort ?

— Je ne dis pas cela, seulement, j'ai hâte de vous entendre.

— Je suis prêt.

— Attendez.

Le Mayor frappa sur la table avec le manche de son couteau.

— Le café, dit-il en même temps.

Après un instant, un aventurier entra, apportant le café, des liqueurs et des cigares.

— Que tout le monde quitte le jacal, dit le Mayor, j'ai besoin d'être seul avec Navaja, et je ne veux pas d'oreilles aux écoutes.

— C'est bien, répondit l'aventurier.

Il s'approcha de la portière intérieure, trois hommes parurent.

Sur un signe du Mayor, les quatre bandits quittèrent le jacal sans prononcer un mot.

— Nous sommes seuls, dit le Mayor. Nous pouvons causer à notre aise et sans crainte d'être entendus ; allez, je vous écoute. Un mot avant tout : avez-vous réussi à pénétrer dans l'hacienda ?

— J'y ai passé trois jours, Mayor.

— Hum ! alors vous avez dû apprendre bien des choses.

— J'ai appris tout ce qu'il vous est nécessaire de savoir.

— Voyons.

— Interrogez-moi, cela ira plus vite.

— C'est juste. S'attendent-ils à être attaqués ?

— Parfaitement.

— Sont-ils nombreux ?

— Trois cent vingt-trois.

— Tant que cela ?

— Pas un de moins ; je les ai comptés moi-même. Ce sont des peones indiens, les vaqueros de don Cristoval.

— Tristes soldats, fit le Mayor en allongeant les lèvres avec dédain.

— Oui, assez tristes ; mais ils se battront.

Le vieil empereur Guillaume, en mourant, avait dit à son petit-fils : « Prépare-toi à combattre. Boulanger est un redoutable adversaire ! »

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, Boulanger est révoqué sous un prétexte burlesque. La France ne se trompera pas au mensonge puéril de quelques vieillards affolés par la peur ; elle sait que M. Carnot et que M. Tirard n'ont frappé Boulanger que pour donner satisfaction à l'Allemagne. Le général Billot, qui va à Berlin humilier l'armée française derrière le corbillard du bombardeur de Paris, apporte à Frédéric III, comme don de joyeux avénement, la révocation du seul général en qui l'armée ait confiance, celui que la France réclamera pour diriger sa défense le jour où elle sera menacée.

Oter à cet homme son commandement, ses moyens d'étude, de préparation à la guerre inévitable qui approche, c'est une trahison. La France entière protestera. Le patriote et généreux peuple de Paris, ce peuple qui a été si souvent écrasé par les canons parlementaires, ce peuple qui a éprouvé en toutes circonstances la férocité des Parlements ne trouvera-t-il pas que cette révocation est un crime de lèse-patrie !

Vive la France ! Vive la République ! Vive Boulanger !

Ce journal a tendu devant ses bureaux, rue Montmartre, une immense bande de calicot sur laquelle on a inscrit en énormes caractères : « Boulanger est révoqué. Vive Boulanger ! Vive Boulanger !

Un registre est ouvert dans les bureaux ; il se couvre de signatures avec une rapidité qui ne surprendra pas quand on saura que parmi les protestataires, la plupart n'ont pas encore atteint leur quatorzième année.

L'*Intransigeant* a publié une deuxième édition contenant le décret de l'*Officiel* ; elle était complètement enlevée à midi. Dans une courte note, M. Rochefort traite les ministres de « féroces et de lâches ».

* * *

Le ministre de la guerre a écrit mercredi, au commandant du 13e corps, une lettre l'informant de sa décision. Le général Boulanger a dû recevoir cette lettre jeudi matin.

* * *

Le général Boulanger vient d'adresser à M. Laguerre, la dépêche suivante de Clermont-Ferrand :

Je ne connais pas trop le texte du rapport officiel me concernant ; mais je puis dire dès aujourd'hui que si j'ai été à Paris, c'est pour voir ma femme fort malade et alitée. Le ministre, qui connaissait le motif de ma demande, m'ayant refusé cette permission alors que les autres commandants de corps viennent constamment à Paris sans autorisation, le pays ne s'y trompera pas et comprendra qu'on me frappe, non pour avoir été à Paris, mais simplement en raison des résultats des élections du 26 février, et alors qu'on n'a pu trouver dans les élections aucune ingérence de ma part.

Général BOULANGER.

* * *

M. Laguerre, député de Vaucluse, communique à la *France* la lettre suivante qu'il a reçue, il y a quelques jours, du général Boulanger :

Clermont-Ferrand, le 3 mars 1888.

Mon bien cher ami,

Je réponds de suite à votre lettre d'hier. Vous me connaissez assez pour savoir que si je n'ai pas désavoué d'une façon plus nette et plus formelle ce qui s'est fait pour les élections du 26 février, si je me suis contenté de dire que j'y étais absolument étranger (ce qui est la pure vérité), c'est que je ne pouvais pas me douter de l'importance qu'aurait cette manifestation sur mon nom. Vous me connaissez également assez pour savoir que jamais, pour quoi que ce soit et à quelque époque que ce soit, je ne ferai d'alliance avec les ennemis de la République. Il me semble que pendant mon séjour au ministère j'ai saisi toutes les occasions de fixer la Chambre à cet égard.

Je ne m'explique donc pas du tout l'émoi causé par les résultats du 26 février, et je crois que ce sont tout simplement les idées patriotiques qui se sont affirmées sur mon nom. Mais je suis parfaitement de votre avis, de celui de Laisant et de Le Hérissé, et je comprends qu'il faut maintenant mettre un terme à tout cela ; aussi dès ce matin, et avant votre lettre reçue, j'ai écrit au ministre en lui disant nettement que je désire rester soldat, qu'il me serait très pénible de voir des suffrages s'égarer encore sur mon nom. Je lui demande donc de publier ma lettre, surtout après les démarches faites auprès de moi en vue de élections du mois présent. Je pense qu'il le fera.

Je vous prie de garder cette lettre pour vous, pour Laisant et Le Hérissé. Le ministre pourrait être froissé de savoir que l'on connaît le fait avant qu'il ait pris sa décision. Je pense qu'il me sera permis d'aller bientôt à Paris, et je ne manquerai pas d'aller vous serrer la main et causer avec vous.

A bientôt donc, mon cher ami, et une cordiale et bien affectueuse poignée de main.

Général BOULANGER.

M. Francis Laur, dans une lettre datée de Clermont-Ferrand et adressée à la *France*, offre aujourd'hui à M. le général Boulanger de prendre sa place comme député de la Loire.

* * *

La *Cocarde* a reçu de Clermont la dépêche suivante :

Le général vient de recevoir la nouvelle de sa révocation. Il a souri et haussé les épaules ; puis, se tournant vers ses officiers d'ordonnance, il leur a dit : « Messieurs, nous quittons Clermont-Ferrand. Je suis mis en disponibilité. »

Puis il s'est mis à table pour déjeuner.

La nouvelle, aussitôt répandue dans la ville, a provoqué une énorme émotion. Des manifestations de sympathie ont eu lieu le soir.

* * *

Le conseil des ministres qui a été tenu jeudi à l'Elysée a été surtout consacré aux manifestations diverses qui pourraient se produire à l'occasion de la mise en non-activité du général Boulanger.

Les ministres se sont mis d'accord sur le sens des réponses à faire dans le cas où une question ou bien une interpellation serait adressée à cette occasion, soit au ministre de la guerre, soit au gouvernement.

On a également arrêté les mesures d'ordre à prendre en vue de manifestations boulangistes qui pourraient se produire sur la voie publique.

* * *

Le général Boulanger a informé la ministre de la guerre qu'il désire établir sa résidence à Paris.

Bien que le ministre ait le droit d'assigner une résidence à un officier en non-activité, il est à supposer que cette demande sera favorablement accueillie en raison de l'état de santé de Mme Boulanger.

ALLEMAGNE

La santé de l'empereur d'Allemagne

On mande de Berlin au *XIXe Siècle* :

« L'empereur ressent une réaction de fatigue et de maladie, après l'effort fait depuis quatre jours pour remplir les devoirs que lui impose son avénement. Hier matin, il n'a presque pas mangé.

» C'est devant l'opposition énergique du docteur Mackenzie que l'empereur a renoncé au vif désir qu'il avait d'aller s'agenouiller auprès du corps de son père dans l'église du Dôme et s'est résigné à ne pas le voir avant l'enterrement.

» Le docteur Mackenzie désapprouve tout voyage en cette saison, même pour Hombourg ou Wiesbaden.

» En somme, l'état de l'empereur et le danger pour sa vie sont les mêmes qu'avant le départ de San-Remo, si même ils ne se sont pas aggravés, et le semblant d'amélioration que fait supposer l'activité du souverain en fonction, n'est dû qu'à son énergie morale et au ressort de ce qui subsiste de sa robuste constitution corporelle. »

Le Matin publie le télégramme suivant :

« Berlin, 15 mars, minuit 40.

» La raison de la précipitation mise à hâter la cérémonie des funérailles tient à la santé de l'empereur. Je tiens de source certaine qu'il a passé toute la journée d'avant-hier et une partie de celle d'hier dans son lit. L'impératrice est fort inquiète. Cette nuit, les médecins se tiennent sur le qui-vive. La situation, sans être grave, est inquiétante.

» Quant à l'impératrice Augusta, les nouvelles alarmantes publiées sur sa santé sont exagérées.

» Le chancelier souffre de varices, ce qui ne paraît pas très extraordinaire, car les derniers évènements lui ont causé des fatigues et des déplacements contraires à toutes ses habitudes. »

Cologne, 15 mars, s.

On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

» L'état de l'empereur commence à se ressentir de plus en plus des impressions de ces derniers jours. Son voyage à travers les Alpes, l'accumulation du travail auquel l'empereur Frédéric est livré, ont amené dans son état une légère aggravation.

» Après la réception des autorités communales de Berlin, l'empereur s'est plaint de maux de tête et d'oppression. En tout cas, il a besoin des plus grands ménagements.

» L'empereur était indisposé hier ; il souffrait légèrement de la tête et s'est couché de bonne heure. Aujourd'hui l'empereur va mieux. »

Le tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emqrunt contracté par la ville de Paris, en 1865. a eu lieu jeudi.

Le numéro 420,835 est remboursable à 150,000 francs.

Le numéro 314,462 à 50,000 francs.

Les numéros suivants, chacun à 10,000 francs : 314,096 353,853.

Les numéros suivants, chacun à 5,000 francs : 279,892 578,753 59,910 517,309 et 245,602.

Les dix numéros suivants, chacun à 2,000 francs. 414,721 219,462 507,312 246,902 207,128 584,077 42,09 117,940 69,437 et 178,210.

Les autres numéros sont remboursables au pair.

Le paiement des lots, primés ou non, sera fait à la caisse municipale, à l'Hôtel-de-Ville, à partir du 1er avril prochain.

Variétés

L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804)

L'*Annuaire administratif et statistique* du département du Lot, pour 1888, contient une étude des plus importantes, due à la plume autorisée d'un de nos compatriotes, M. J. Baudel, proviseur du lycée d'Albi.

M. Baudel, qui s'attache surtout aux recherches intéressant le Quercy, fait l'historique des Ecoles centrales, créées en 1796 par la Convention, et en particulier de l'Ecole centrale du Lot.

Avec l'autorisation de l'auteur, nous reproduisons cet intéressant travail que nos lecteurs liront avec tout l'intérêt qu'il mérite.

I

FONDATION ET ORGANISATION DES ÉCOLES CENTRALES

La suppression de l'Université de Cahors, réunie brusquement et sans motifs plausibles à l'Université de Toulouse, après une glorieuse existence de 420 années, porta un coup terrible à la prospérité du Quercy et de sa capitale. S'il faut en croire les écrits et les mémoires du temps, cette suppression enleva à Cahors plus de quatre mille habitants et ruina une foule de petites industries qui ne vivaient que par l'Université.

Heureusement, la chûte de l'enseignement supérieur n'entraîna pas celle de l'enseignement secondaire. Le collège, fondé par les consuls en 1570, sous le nom de Collège de l'institution de la jeunesse, et confié en 1604 à la compagnie de Jésus, continua à prospérer, même après l'expulsion des Jésuites en 1762. Il fut érigé en collège royal par lettres patentes du 19 janvier 1765, et sous la direction de prêtres séculiers, il se maintint, avec des alternatives diverses de succès et de décadence, jusqu'au moment où la Convention créa les écoles centrales.

Les administrations départementale et municipale s'en occupaient avec un soin jaloux, et ne négligeaient pas les moindres détails. Malgré les agitations politiques et les discordes intestines, malgré les inquiétudes de la guerre, on veillait au succès et au progrès des études. Ainsi, le 17 octobre 1792, le Directoire du département du Lot rendit, sur la proposition du procureur général syndic Valéry, un arrêté qui fixait au 3 novembre l'ouverture du collège de Cahors. Un maître distingué, Guillaume Rouziès, ancien principal du collège de Sarlat, fut nommé commissaire du Directoire pour l'organisation des Ecoles et de l'instruction publique, et fut chargé de s'entendre avec les autres professeurs pour l'exécution de cet arrêté, et la mise en pratique du plan d'études qu'il avait conçu.

Dans les anciens collèges, le latin était la base de l'enseignement. Le grec y était fort négligé, et la langue française elle-même, malgré les justes réclamations de Rollin, n'y était qu'insuffisamment étudiée. Quant aux sciences, soit exactes, soit d'observation, on ne les apprenait qu'en philosophie. Il n'était question ni d'histoire, ni de géographie, ni de langues vivantes, ni de dessin.

L'opinion publique réclamait des modifications à ces programmes si incomplets, et l'abbé Jean François Salvat, le savant annaliste dont l'important manuscrit attend encore un éditeur, se faisait l'interprète de ses concitoyens, au moment où les Etats provinciaux de la Haute-Guyenne se réunissaient en 1784 à Villefranche de Rouergue.

« Il serait bien à propos — écrit cet érudit, — que les Etats de la Haute-Guyenne, outre les sciences et les arts plus usuels, voulussent bien demander des chaires tant pour les langues anciennes que modernes, telles que l'allemand, l'italien, l'anglais, sans oublier entièrement les premières notions des langues des pays plus éloignés, comme utiles aux voyageurs et aux commerçants. Outre les arts et les sciences plus usitées, on enseignerait l'histoire, le droit, la géographie, la morale. Toutes les branches de la physique, de la médecine, de la chimie, auraient leurs professeurs particuliers ».

Ainsi, même en province, vers la fin du XVIIIe siècle, on sentait la nécessité de rompre avec les vieilles traditions d'enseignement, d'abandonner des méthodes surannées, et de faire aux études scientifiques, délaissées par le plus grand nombre, la part qu'elles doivent avoir dans l'instruction de la jeunesse.

C'est à la Convention, dont on ne saurait sans injustice méconnaître le rôle créateur, que revient l'honneur d'avoir introduit dans l'enseignement secondaire, à côté d'innovations prématurées et peu heureuses, les réformes désirées.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr ; don Cristoval leur a promis une once d'or à chacun après la bataille ; les plus à redouter pour nous sont les chasseurs amenés par la comtesse de Valenfleurs.

— C'est vrai, mais ils sont une poignée d'hommes.

— Dix-huit en tout, Cœur-Sombre et la Main-de-Fer compris.

— Peuh ! nous en viendrons à bout.

— Je le crois, d'autant plus que si je bien informé, ils ont très peu de munitions ; c'est à peine si don Cristoval de Cardenas a pu se procurer deux cents livres de poudre, les français ayant prohibé sur la frontière la vente des armes et des munitions de guerre.

— Quel est leur plan de défense ?

— Très simple : ils redoutent une attaque surtout du côté de la Rancheria, à cause des grands amas de poudre d'or et des lingots d'argent qu'elle renferme.

— Que dites-vous donc là ? interrompit vivement le Mayor. Ils ont de la poudre d'or et des lingots d'argent ?

Vous l'ignoriez ?

— Complètement.

— C'est singulier. Il faut que vous sachiez que je me suis introduit dans l'hacienda sous un costume de vaquero ; personne n'a fait attention à moi, d'autant plus que j'ai eu soin de ne pas me laisser voir, ni par les chasseurs qui auraient pu me reconnaître, ni par l'haciendero ; j'ai donc passé là trois jours, sans qu'on ait soupçonné ma présence, ce qui m'a permis de tout voir et de tout entendre sans être inquiété. Depuis l'arrivée des français sur la frontière, don Cristoval, craignant probablement que ces convois fussent enlevés par les maraudeurs français, a pris la résolution d'emmagasiner les produits de ses mines d'or et d'argent, au lieu de les expédier à Hermosillo et de là à Guaymas, ainsi qu'il le faisait avant la guerre ; de sorte qu'il a, bien malgré lui, d'immenses richesses amoncelées à la rancheria. Aussi deux cents de ses plus braves vaqueros doivent-ils défendre la rancheria en cas d'attaque pour mettre ses richesses à l'abri d'un coup de main.

— Hum ! voila qui est bon à savoir.

— N'est-ce pas ? Du reste, je n'ai pas perdu mon temps là-bas, j'ai réussi à lever un plan exact de l'hacienda et de la rancheria.

— Sacrebleu ! vous avez fait cela.

— Mais oui, répondit simplement Navaja.

— C'est un coup de maître ! Vous avez ce plan ?

— Pardieu ! le voici.

Et, fouillant dans la poche de son dolman, il y prit un vieux et graisseux portefeuille qu'il ouvrit et duquel il retira une grande feuille de papier pliée en quatre, qu'il présenta toute dépliée au Mayor.

Celui-ci s'en saisit avec un vif mouvement de joie.

Il posa cette feuille de papier sur la table en repoussant brusquement les plats, les verres, les assiettes et les bouteilles qui auraient pu le gêner et dont une partie se brisa avec fracas sur le sol, et il se mit à examiner attentivement ce plan, en suivant les indications que Navaja lui donnait avec l'apparence de la plus entière bonne foi.

— Cordieu ! s'écria le Mayor en frappant avec joie sur le plan étendu devant lui ; maintenant, je suis certain de réussir, et c'est à vous que je le devrai, mon cher Navaja. Vous êtes un habile et précieux ami.

— J'espère, Mayor, que ce n'est pas de ce soir seulement que vous vous en apercevez ?

— Non, non, il y a longtemps que je vous connais, mon ami, et que je sais ce que vous valez.

— A la bonne heure ! vous me rendez justice, Mayor, je vous en remercie.

— Est-ce que vous avez communiqué ce plan à Calaveras ? demanda-t-il avec une nuance d'inquiétude.

— Je m'en serais bien gardé ; non, Mayor, je ne lui en ai pas soufflé mot ; d'ailleurs, ceci est une chose qui vous regarde seul.

— Très bien. Ont-ils établi quelques défenses dans l'intérieur de l'hacienda ?

— Aucune. Ils comptent sur la hauteur et l'épaisseur peu ordinaires de leurs murailles.

— Ils ont tort ; je me charge de le leur prouver. Ce n'est pas avec une centaine d'hommes, si résolus qu'ils soient, qu'ils peuvent espérer défendre efficacement une si grande étendue de murailles.

— Certes, cela est impossible ; mais ils croient qu'ils ne seront attaqués que par une centaine d'hommes tout au plus.

— Ils se trompent, ami Navaja, dit le Mayor en se frottant gaiement les mains ; bien que je n'aie pu réunir autant de monde que je l'aurais voulu, cependant, lorsque Calaveras se sera joint à moi avec les hommes qu'il m'a promis, ma cuadrilla se composera de quatre cent vingt-sept hommes résolus et aguerris ; jamais aucune troupe aussi nombreuse n'aura été réunie dans le désert.

GUSTAVE AIMARD. (*A suivre*)

« De toutes les assemblées révolutionnaires, dit M. Eugène Despois, seule la Convention nationale a eu le mérite et de poser nettement les principes et d'organiser l'enseignement public. C'est une gloire que les deux assemblées précédentes lui ont laissée toute entière..... L'Assemblée Constituante avait à peine accordé un coup d'œil à l'instruction. Au moment où elle allait se dissoudre, le 11 septembre 1791, elle avait renvoyé à l'examen de la prochaine législature le projet présenté par Talleyrand. L'Assemblée législative avait négligé ce devoir, et n'avait guère donné plus d'attention au projet présent par Condorcet, le 21 avril 1792, et qui ne fut vraiment étudié que pendant la période conventionnelle..... La Convention créa tout le système d'études dont nous jouissons aujourd'hui. Si les applications en furent d'abord imparfaites, ce qui arrive à tout ce qui commence, elle eut d'abord le mérite de rompre avec la routine : elle eut encore celui d'établir dans son ensemble un plan qu'on n'a guère eu depuis qu'à perfectionner ».

Nous n'étudierons ici ni les projets de Mirabeau, de Talleyrand et de Condorcet, ni les rapports de Lanthenas et de Lakanal, mais nous devons faire remarquer que la Convention semblait d'abord disposée à se désintéresser de l'enseignement secondaire. Beaucoup de ses membres, et, parmi eux, Fourcroy, le futur organisateur de l'université impériale, se montraient partisans résolus de la liberté illimitée en matière d'instruction et pensaient que « l'intérêt des pères de famille suffirait pour faire naître des établissements libres destinés à remplacer les collèges ».

Illusion généreuse, mais pleine de périls dans un pays comme le nôtre. Nous sommes de ceux qui croient que l'Etat ne peut pas se désintéresser de l'instruction publique et qu'une direction gouvernementale est indispensable en matière d'enseignement. On aura beau nous vanter les prodiges qu'enfantent en Amérique et ailleurs l'initiative privée et les efforts des associations libres ; en France, avec la centralisation à laquelle nous sommes habitués, nous avons besoin d'un guide et d'un soutien.

L'opinion publique se prononça nettement contre les opinions émises par Fourcroy dans la séance du 11 décembre 1793, et les réclamations des familles amenèrent la Convention à organiser l'instruction secondaire en la rattachant à l'Etat.

Le savant Daunou fut le rapporteur de la loi.

Elle fut promulguée le 3 brumaire an IV (24 octobre 1795), mais l'organisation des Ecoles centrales, telle qu'elle était établie par cette loi, présentait de graves difficultés.

Il devait y avoir une Ecole centrale par département.

L'enseignement était divisé en trois sections.

La première section comprenait : 1° un professeur de dessin ; 2° un professeur d'histoire naturelle ; 3° un professeur de langues anciennes ; 4° un professeur de langues vivantes.

La deuxième section : 1° un professeur d'éléments de mathématiques ; 2° un professeur de physique et de chimie expérimentales.

La troisième section : 1° un professeur de grammaire générale ; 2° un professeur de belles-lettres ; 3° un professeur d'histoire ; 4° un professeur de législation.

Les élèves n'étaient admis au cours de la première section qu'à l'âge de douze ans ; de la deuxième, qu'à l'âge de quatorze ans ; de la troisième, qu'à l'âge de seize ans.

Il devait y avoir auprès de chaque Ecole centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentales.

Les professeurs des Ecoles centrales étaient examinés et élus par un jury d'instruction. Ces élections devaient être soumises à l'approbation de l'administration départementale qui pouvait seule prononcer la destitution des professeurs, après les avoir entendus.

La réforme était complète, trop complète même. Le latin qui avait régné jusqu'alors en maître à peu près absolu dans nos établissements scolaires, était relégué au dernier plan. Il n'y avait qu'un seul professeur pour les langues anciennes.

L'introduction des langues vivantes dans les programmes était une innovation des plus heureuses.

« L'enseignement des sciences suivait parallèlement celui des lettres, et se poursuivait pendant toute la durée des études. On commençait par les premiers éléments du calcul et surtout par l'histoire naturelle, étude fort en honneur à cette époque, convenable d'ailleurs à de jeunes esprits, portés à s'intéresser à une science qui n'a rien d'abstrait, et que sa nature rend propre à éveiller leur curiosité, à fixer même leur attention matérielle.

(*A suivre*).

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La Chambre des députés, dans sa séance du 15 mars, a adopté le projet de loi autorisant la ville de Cahors à emprunter 200,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Perception. — M. Tixier, nommé receveur particulier à Gourdon, non installé, est maintenu à la recette particulière de Cenon-Labastide (Gironde).

Concours. — Un concours pour l'admissibilité à deux emplois de percepteurs-surnuméraires, aura lieu le lundi 21 mai 1888, à 9 h. du matin, dans une des salles de la Préfecture.

Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture, où leurs demandes seront reçues jusqu'au 1er mai. Ils devront être âgés de 19 ans au moins et de 29 ans au plus.

Le programme de l'examen et la nomenclature des pièces à fournir se trouvent dans toutes les mairies ; les documents se trouvent également au bureau des finances de la Préfecture.

Mairie de Cahors. — Le maire de Cahors, a l'honneur de prévenir le public, que la foire du 1er avril, coïncidant avec la fête de Pâques, se tiendra le lundi 2 avril, bien que ce jour soit férié.

Les maladies dans les lycées — Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative aux précautions à prendre pour les élèves des lycées atteints de maladies contagieuses et à la durée de la période d'isolement.

Parmi les prescriptions du ministre, on remarque les suivantes :

Les élèves atteints de la varicelle, de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, des oreillons, de la diphtérie ou de la coqueluche, seront strictement isolés de leurs camarades.

La durée de l'isolement sera comptée à partir du début de la maladie (premier jour de l'invasion) ; elle sera de quarante jours pour la variole, la scarlatine et la diphtérie ; de vingt-cinq jours pour la variole, la rougeole et les oreillons.

En ce qui concerne la coqueluche, dont la durée est extrêmement variable, on ne devra autoriser la rentrée que trente jours après la disparition absolue des quintes caractéristiques.

Pour les maladies éruptives (variole, varicelle, scarlatine, rougeole), l'isolement cessera seulement lorsque le convalescent aura pris deux ou trois bains savonneux et aura été soumis à autant de frictions générales huileuses, portant même sur le cuir chevelu.

Remonte. — Nous recevons de Gramat, la correspondance suivante :

Il y a un mois, le comité de remonte d'Aurillac, acheta plus de vingt chevaux à Gramat ; le 13 mars, il a encore pu se procurer douze autres produits magnifiques.

Profitant de l'occasion, M. le commandant de remonte est allé visiter la station de haras. Il a été frappé du choix judicieux des étalons qui s'y trouvent, entr'autres de *Fiori*, pur sang anglo-arabe, qui a gagné dans différentes courses 11,930 fr. de prix, et de *Hanneton*, pur sang arabe, qui ont surtout attiré son attention. Aussi se tournant vers la foule des éleveurs, qui assistaient à sa visite, il les a, dans une courte allocution, fortement engagés à continuer d'amener en foule, leurs juments à ces étalons de premier choix.

Il a terminé, en constatant que depuis quelques années la station de Gramat, gagne incessamment en importance, et il a exprimé l'espoir que quoiqu'elle possède déjà neuf superbes étalons, elle se développera encore davantage.

Suicide. — Hier matin, vers les 6 heures, le nommé Lacroix, Philippe, soldat armurier au 7e de ligne, s'est suicidé par arme à feu, dans l'atelier de la caserne.

Son corps a été transporté à l'hospice, par les soins du capitaine de la section hors rang.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 15 mars 1888

Délits de chasse. — Sont condamnés :

Aymard Pierre, de Varaire, à 50 francs d'amende ;

Baldy Jean, des Arques, à 50 fr. d'amende ;

Theil Edouard, et Cubayne Louis, de Cieurac, à 50 fr. d'amende ;

Laduit, de Frayssinet-le-Gélat, à 25 francs d'amende ;

Lévignac Etienne, de Belmontet, à 50 francs d'amende ;

Rajeau, de Montcléra, à 25 fr. d'amende.

Vol de bois. — Le nommé Gras Antoine, de Sénaillac, prévenu d'avoir volé deux bûches au préjudice de Delfau Jean, est condamné à huit jours de prison.

Vol de truffes. — Le nommé Alaux Pierre, d'Aujols, fut aperçu par la femme Couiba ramassant des truffes découvertes par une truie et les plaçant dans un sac caché sous sa blouse, et cela au préjudice d'un nommé Ceval qui lui fit payer ces truffes 110 francs.

Le tribunal condamne Alaux Pierre, comme maraudeur, à un mois de prison.

Decazeville. — On chuchotait tout bas ici, ces jours derniers, qu'une lettre de menaces avait été adressée au directeur de la compagnie, M. Hélot, par un ouvrier congédié une première fois, puis repris et enfin de nouveau renvoyé, Pierre Burg, président d'un groupe socialiste. Renseignement pris, la nouvelle est exacte, et la gendarmerie a procédé à une enquête à ce sujet. Burg aurait voulu être dispensé de certaines formalités imposées par la Compagnie pour constater la présence effective des ouvriers sur les chantiers, et il aurait écrit à M. Héliot pour le menacer, dit-on, « des surprises de l'avenir ». Burg a été renvoyé des chantiers de la Compagnie par les soins de M. Devals.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 10 au 17 mars 1888.

Naissances.

Suire, Louise, rue de la Banque.
Mispoulié, Marie, rue Lastié.
Bras, Anna, Saint-Georges.
Bénech, Marie, rue du Portail-Alban.
Cammas, Joseph, rue Donzelle.
Guitard, Henri, rue St-André.
Simonis, Marthe, à Artis.
Rougie, Alfred, rue des Boulevards.
Clavières, Catherine, passage Lacapelle.

Décès.

Dumeau, Jeanne, 2 ans et demi, rue Dominici.
Rouquet, Clotilde, 84 ans, rue des Badernes.
Juge, Louis, 8 jours, place St-André.
Lafon, Perrette, 30 ans, rue de la Liberté.
Dubert, Emile, 21 ans, Hospice.
Rames, Marie, 3 ans, rue St-Georges.
Laporte, Marie, 77 ans, rue de la Chantrerie.
Guiraudet, Jean, 78 ans, à Cavaniès.
Bonneau, Françoise, 77 ans, rue des Badernes.
Pouzergues, Pierre, 83 ans, Labarre.
Parazines, Françoise, 70 ans, rue des Badernes.
Lacroix, Philippe, 25 ans, Hospice.
Ayot, Marie, 60 ans, Labéraudie.

AGRICULTURE

M. Tamizey de Laroque, correspondant de l'Institut, publie dans le *Sud-Ouest*, d'Agen un article bibliographique que liront avec plaisir tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la culture de la vigne.

Le savant publiciste apprécie une brochure de M. Dezeimeris, conseiller général de Bordeaux et correspondant de l'Institut, intitulée : *D'une cause du dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède* (2e édition, Bordeaux, Feret 1887).

M. Dezeimeris, dit-il, qui, — personne ne l'ignore — est aussi habile viticulteur, qu'habile érudit, se préoccupe dans son étude des désordres produits par les blessures de la taille telle qu'on la pratique généralement aujourd'hui. A ses yeux qui sont ceux du plus compétent des expérimentateurs, rien n'est plus dangereux que les imprudences du sécateur. Malheur à ceux qui abusent de cet instrument ! Il devient en leurs maladroites mains un instrument de perdition. Combien il regrette la paisible serpette de nos pères ! On ne pouvait avec cet honnête outil, couper à tort et à travers, tandis qu'avec le malfaisant, le funeste sécateur, les mutilations de la vigne sont à peu près inévitables. Ecoutons le sage conseiller qui parle si bien — de toute façon :

» Je n'hésite pas à dire que ce perfectionnement de l'outillage a eu pour résultat un progrès à rebours, et que l'abandon des pratiques prudentes de la taille, jugées indispensables dès le temps de Columelle et, observées depuis, jusque vers le milieu de notre siècle, constitue un très grave danger, ayant pu largement contribuer à l'affaiblissement général des vignes. »

A l'état misérable des vignes ravagées par les excès du sécateur, M. Dezeimeris, oppose ainsi (p. 14) l'état triomphant des treilles épargnées par le terrible instrument.

» Envisageons l'État d'une treille. On ne la fume point ; on ne la façonne pas ; on la charge un peu plus chaque année, et chaque année, sans être exténuée, elle donne des masses énormes de raisins ; et bien que la variété de vigne qui la constitue ne soit point spécifiquement résistante, elle résiste au phylloxéra dans une mesure très grande. Quelle condition particulière peut donc produire ces résultats si dignes de remarque ?

Cette condition est celle-ci : ce pied de vigne en treille *n'a jamais aucune blessure à subir sur sa tige* ; il n'en a pas davantage à subir sur *ses cordons*, car la taille s'y opère sur des coursons émanant horizontalement du cordon, mais ne l'affectant point par leurs propres malaises.

Le pied, tige et bras, grossit, chaque année sans qu'aucun trouble direct vienne embarrasser ce canal à sève toujours grossissant et toujours disposé à produire davantage. Cette comparaison ne montre-t-elle pas avec une puissante évidence combien il y a de sérieuses raisons pour éviter des mutilations annuelles directes sur la membrure maitresse des ceps de nos vignobles ? »

M. Dezeimeris, signalant la vigueur et le développement que donne le greffage aux plants américains termine son étude par ces lignes charmantes :

» On n'a pas assez songé à tout ce qu'impliquait cette force de jeunesse. De ce que, comme on dit, la mariée est trop belle, il ne s'ensuit pas que personne ne doive l'épouser. La vigne est une de ces belles épouses un peu folles et glorieuses. Qui la possède fera bien, surtout dans les premières années, de l'entourer d'attentions délicates et de ne point se dispenser trop tôt de soins prudents, de soins un peu jaloux. »

Rapprochons dit M. Tamizey de Larroque, de ces spirituelles observations ce dicton bourguignon : « La vigne est une belle fille qui veut qu'on s'occupe toujours d'elle. »

DERNIÈRE HEURE

Le *Temps* :

Nous regrettons la fin piteuse de cette carrière ; Boulanger a cru avoir une étoile ; il a perdu pied.

« Le *Paris* est du même avis ; Boulanger a été perdu par les politiciens. »

La *Liberté* :

Nous croyons que la lutte va s'engager sur ce nom, et qu'elle aura des suites très graves.

Le *National* :

Le général était en révolte, mais il n'a pas l'étoffe d'un dictateur.

Le général Boulanger est arrivé à Paris à 5 h. 15. ce matin.

Aucun incident n'a eu lieu à la gare.

Aucun désordre sérieux n'a eu lieu hier soir à Paris.

Le Figaro dit que quelques carreaux ont été brisés au ministère de la guerre.

Les amis du général Boulanger disent qu'il ne songe nullement à démissionner pour se présenter à la députation.

Plusieurs journaux demandent que le ministère donne des explications.

La *République française* défie les boulangistes de porter la question à la tribune.

Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, est mort, hier, à Paris, d'une attaque, en revenant de Rome.

M Carnot, sénateur, père du président de la République, vient de mourir.

BOURSE. — *Cours au 16 mars.*

3 0/0	82 12
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	86 02
4 1/2 0/0 ancien	106 75
4 1/2 0/0 1883	106 87

Dernier cours du 16 mars.

Actions Orléans	1,341 25
Actions Lyon	1,270 00
Obligations Orléans 3 0/0	400 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	282 00
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	353 50

Œuvres du R. P. Constant, Dominicain, docteur en théologie et en droit canon, prédicateur du Carême à la Cathédrale de Cahors.

En vente à la librairie Delsaud, rue de l'Hôtel-de Ville.

1° *Le Pape et la liberté* (2e édition) ;
2° *La Chasteté, la Pauvreté et l'Obéissance religieuses devant le Rationalisme* (2e édition) ;
3° *Œuvres oratoires, Conférences* ;
4° *Vie de saint Raymond de Pennafort* ;
5° *Le Mois de Marie du clergé*.

Reconnaissance oblige

Asnan (Nièvre), le 4 juillet 1887. — La reconnaissance m'oblige à vous remercier ; vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont parfaitement guéri des embarras gastriques et des douleurs névralgiques que j'éprouvais. Plusieurs de mes voisins s'en sont très bien trouvés. (Sign. lég.) SAUTEREAU instituteur.

A M. Hertzog, phen, 28, rue de Grammont, Paris.

Bibliographie

LE MONITEUR DE LA MODE. — Si le « Moniteur de la Mode » est aujourd'hui dans toutes les mains et si nos fidèles abonnées le propagent avec une véritable conviction, c'est à l'excellence de de ses renseignements, à ses articles modes puisés aux meilleures sources, à la précision de ses descriptions de toilettes, à ses romans intéressants pour chacun des membres de la famille qu'il doit ce succès toujours croissant.

Conseils pratiques pour l'ameublement de la maison, recettes de ménage utiles et variées, patrons excellents mettant l'abonnée à même de faire elle-même tous les modèles décrits, « correspondance directe, » à laquelle la rédaction du journal apporte tous ses soins, « leçons de choses, » rien n'y manque.

Faire du journal un véritable ami de la famille, un guide précieux à consulter chaque jour pour toutes les questions de modes, d'ameublement, d'hygiène, de savoir-vivre, tel et le but que poursuit sans relâche la direction du journal, forte des nouveaux suffrages qui viennent chaque jour, de toutes parts, l'encourager dans sa tâche.

La modicité des prix du « Moniteur de la Mode » le met à la portée de tous.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis. Il est édité par Abel Goubaud, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris. Prix de l'abonnement : Edition simple sans gravure coloriée, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr.; Edition avec gravure coloriée, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

LA MÈRE ET L'ENFANT, journal illustrée d'hygiène. — Rédacteur en chef : Dr Th. Caradec. Abonnements : Départements et Union postale, un an, 6 francs. — Bureaux, 35, rue Vivienne, Paris. Sommaire du nº 3. Mars 1888 (4e année). — Causerie du docteur. Le service dentaire dans les écoles primaires, par le docteur Caradec. — Hygiène maternelle. L'hygiène d'une femme comme il faut, par le docteur Caradec. — Comment on se préserve de la variole, par le docteur Dubois (de Marans). — Hygiène de l'adolescence. La danse, par le docteur Fonsagrives. — Pages roses et bleues, par Ernestine Van Hasselt. — Médecine maternelle. Régurgitations, hoquet, tranchées, vomissements, par le docteur G. Lefebvre. — Bibliographie, par T. C. — Memento. — Chronique.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâces à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., ets.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Librairie ABEL PILON, *rue de Fleurus, 83, PARIS*

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES *Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.* AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTE au COMPTANT. — *ENVOI FRANCO des CATALOGUES*

UN BRAVE GÉNÉRAL

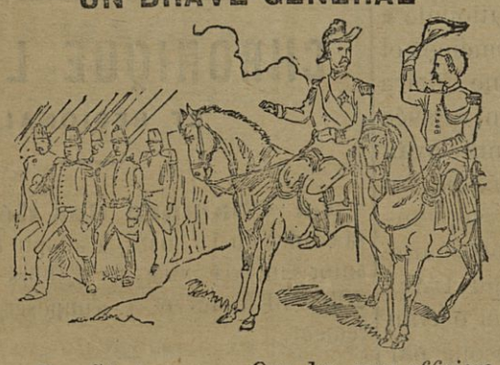

LE GÉNÉRAL. — *Que les sous-officiers veillent bien à ce que chaque homme ait dans son sac un étui de Pastilles Géraudel pour combattre les refroidissements qui se produisent après chaque marche. Un bon soldat ne doit pas s'enrhumer.*

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

Le **Santal de Midy** est devenu très populaire parmi les jeunes gens; c'est qu'il guérit en 46 heures les affections qui réclamaient autrefois l'emploi du copahu ou des injections et demandaient des semaines de traitement. Le nom de **Midy** sur chaque capsule garantit la pureté et l'efficacité du Santal.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.*

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

AVIS

Les personnes qui désirent acheter du vin de 1886 et 1887 absolument pur et donné de confiance, peuvent s'adresser au sieur Delmas, propriétaire à Sauzet, qui s'empressera de remettre l'échantillon.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat : « *A quoi bon les drogues ? n'avons-nous pas la délicieuse Farine de santé* REVALESCIÈRE DU BARRY, *qui guérit de tous les maux ?* » En effet, la REVALESCIÈRE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIÈRE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles.* »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIÈRE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIÈRE m'a guéri de *quarante ans* de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé *gratis*, sur demande par la Maison DU BARRY et Cie, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIÈRE en boîtes de : 2 fr. 25 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil. 36 fr., *franco*, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès ; aussi « La REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. »

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville : à Cahors, M. VINEL, droguiste.

1888

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1888

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

Mme Angèle Raymond Gérardgeorge

Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME DE LAGASSE Pharm. à Bordeaux.

Le seul préparé avec la véritable **Sève de Pin** obtenue par injection des bois, guérit les ***rhumes, toux, grippes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements.***

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale; posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

A VENDRE

Imprimerie importante

dans ville de 80,000 âmes; plusieurs journaux par traités, dont un tirant à 25,000. Beaux bénéfices nets. Facilités de paiement. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales C. L.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ Mme SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble	1 fr.	Bain simple	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers	2 fr. 50	Bains médicamenteux	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

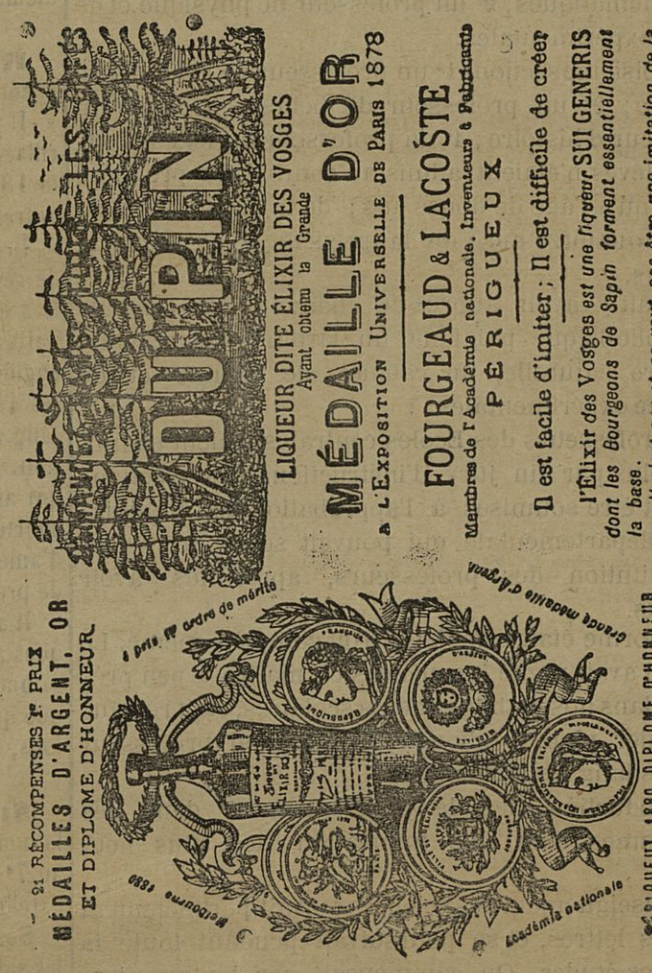

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.